04-

prai-Préire

oient dia

tous

onna u 12

Puit de nfans i , l

er l

pose

inu acte bru-

veu c'est i ne

acipe réuls ;

. .

ort.

пле

tear

it au

com.

ectes

uerre

nêléo

edée

eaux

Legrre t des

ncien

eure

liv.;

anna 4

les s

UVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

QUATRIEME ANNÉE RÉPUBLICAINE,

NONIDI 9 Thermidor;

(Ere vulgaire.)

Mercredi 27 Juillet 1796.

Le prix de l'abonnement est pour Paris, les départemens et l'étranger, de 9 liv. pour trois mois, 16 liv. pour six mois, et 30 liv. pour un an. Toute lettre non-affranchie ne sera pas reque.

Price de plusieurs navires français par les Anglais. — Assemblée populaire tenue à Norwich, en Angleterre, pour célébrer l'anniversaire de la destruction de la Bastille. — Toasts pertés dans cette assemblée. — Envoi de quatre millions en numéraire, fait par le général Buonaparte. — Réflexions sur la paix. — Dialegue entre un commissaire du pouvoir exécutif et un honnête homme.

ANGLETEREE

De Londres, le 19 juillet.

Suivant les lettres qu'on vient de recevoir de Jersey, on y est entierement revenu du trouble qu'y avoit jeté la crainte d'une visite prochaine de la part des Français. Le gouverneur de cette isle, sir George Howard, membre du conseil privé, colonel du premier régiment des gardes, dragons, & chevalier de l'ordre du Bain, vient de mourir ici. Il y a de grands mouvemens pour succéder à ses places & à son cordon.

La gezette officielle de Londres annonce la prise de deux petits batimens français armés en guerre & de cinq vaisseaux de transport chargés de munitions, dont l'escadre du commodore Nelson s'est emparée dans le golfe de Gênes, le 31 mai dernier.

La même gazette a publié deux relations des différentes affaires qu'il y a su en Allemagne & des progrès des armées françaises au-delà du Rhin. On ne peut nier leurs avantages; mais elles sont dissimulées & atténues de maniere à ne pas trop alarmer le bon peuple d'Angleterre. En même tems, tous les papiers publics annoncent avec beaucoup de détail & de gravité les tracasseries & les voyages de la cour, les fêtes & les banqueroutes, les duels & les combats de coqs; les relations de batailles & les descriptions de feux d'artifice, le début d'une actrice & d'une danseuse, & le désespoir d'une jeune fille qui va se jetter dans la Tamise parce que son amant l'a quittée.

On mande de New-Yorck, en Amérique, que le général Washington a nommé Frédéric-Jacob Wichelhausen consul des Etats-Unis au port de Brême.

Les personnes pieuses se plaignent beaucoup du relà-chement qui s'est introduit depuis quelque tems dans l'observation sabathique du dimanche. Il paroît que la po-

lice veut chercher à ranimer le zele sur cet objet & à maintenir les loix, qui, comme on sait, désendent expressément toute espece de travail & de trafic ce jour-là. En conséquence six jeunes garçons qui ont été pris vendant des papiers-nouvelles un dimanche avant le service divin, ont été envoyés à la maison de correction de Bridewell.

On a reçu les détails d'une assemblée populaire, tenue à Norwich, le 14 de ce mois, à la tête de laquelle est John Thelwall, bien connu dans cette capitale par les leçons publiques de démocratie qu'il donnoît ici en plein vent, & qui scandaliseient fort les enthousiastes de notre constitution, qui n'y veulent aucune réforme. L'objet de l'assemblée de Norwich étoit de célébrer l'anniversaire de la destruction de la Bastille. Il y a cu de la musique, des chansons, un grand dîner, à la fin duquel on a porté des toasts analogues à l'esprit de cette réunion. Voici les plus remarquables :

Puissent tous les bâtimens qui tiennent lieu de bastilles, en quelque coin du monde que ce soit, éprouver le sort de la Bastille de Paris!

A une prompte paix avec les républiques de France et de Hollande.

A la république américaine.

Au brave Kosciusko et au rétablissement de la liberté en Pologne

A l'abolition du commerce des esclaves.

A la liberté de la presse, le grand boulevard de la liberté et la source de la bonne morale.

Aux citoyennes de Norwich.

John Thelwall prononça ensuite un discours, où il développa ses principes politiques.

Fonds publics.

Banque, 152 4, - Annuités, à 3 pour 100 consol., 59 5 à 3. - Indes, 189.

FRANCE.

De Paris, le 8 thermidor.

On mande de Chambéry, par une lettre particuliere en date du 2 thermidor, que deux jours auparavant on y a vu passer une voiture bien escortée, portant 4 millions en or que le général Buonaparte envoye à Paris. Cet avis confirme ce que nous avons dit hier à ce sujet On annonce l'arrivée ide 4 autres millions.

La fête de Liberté devoit être célébrée avec une solemuité digne de son objet. Un grand spectacle figuratif des événemens mémorables de notre révolution devoit en faire la base. L'avidité des entrepreneurs, qui, sans doute, ne voient dans une fête publique qu'une occasion de pressurer le trésor national, & celle non moins révoltante des ouvriers qui ont assez d'impudeur pour menacer sans cesse de quitter les travaux si on ne quadruple le montant de leur salaire convenu, ont forcé le gouvernement à ne point encere donner cette année, aux fêtes nationales, tout le développement dont elles sont susceptibles.

On a imprimé que les courses à pied n'auroient pas lieu, & que les courses à cheval trouvoient dans nos ingroyables beaucoup de concurrens. Rien de moins vrai. Les concurrens pour la course à pied sont au contraire très-nombreux, & très-peu se sont encore présentés pour la course à cheval. (Article communiqué.)

De la paix.

Savez-vous bien, me disoit-on tout-à-l'heure, ce que nous verrons de plus agréable dans la fête du q thermidor? ce que le directore nous garde pour ce jour-la? Au milieu du feu d'artifice, pendant le calme d'une soirée douce & agréable, tout-à-coup un transparent nous montrera ces mots écrits en lettres d'or : La paix ! la paix est faite; mille cris de joie remplirent soudain les airs,

mille cris s'élanceront de toute part.

Ainsi me parleit un bonhemme & tous les bonnes gens d'accourir, de croire. Leur confiance, que je ne pouvois parlager, me faisoit quelque peine. Je m'éloignai d'eux sans oser combattre leur espérance, & je m'écriai : O Dieu! nous accorderois-tu de voir consacrer le même jour qui vit cesser l'effusion du sang français sur l'échafaud, par ce grand événement qui feroit cesser l'effusion du sang des hommes dans les combats ! Il seroit donc deux fois sacré pour nous, ce 9 thermidor! deux fois il nous délivieroit des plus grands fléaux que puisse éprouver une nation, la tyrannie & la guerre.

J'étois encore rempli de cette émotion lorsque j'ai rencontré un homme grave, fier, plein de toute la dignité. diplomatique ; il a bien voulu laisser échapper ces paroles: Les despotes commencent à être humilies; encore quel-ques victoires et ils seront à nos pieds. L'Autriche attend pour se soumettre que nos armées se rencontrent sur le

chemin de Vienne.

Ah ! grand Dieu ! où en sommes-nous ! quelles chances nouvelles de maiheur, de destruction avons nous encore à courir? faudra-t-il encore entendre le récit de ces victoires à jamais glorieuses, à jamais lamentables, où ros armées reponssées pendant quatre attaques, emportent à une cinquierne charge les retranchemens de nos ennemis; où le champ de bataille offre, couchés dans la poussière, un nombre immense de vainqueurs & de vaincus? Je me suis tourné vers l'homme diplomatique & j'ai

osé lui demander s'il ne croyoit pas qu'il fût aussi besu & aussi avantageux pour nous, d'offrir nous-même la paix à des ennemis qui doivent la desirer. Nous ambition. nons, lui ai-je dit, le titre d'une nation générouse, & nous le chérissons tant que nous nous le donnons nous mêmes. Eh bien ! la fortune ne nous a-t-elle pas placés dans une de ces circonstances, où nous pouvons être gé-néreux & terminer la guerre en recevant une juste in-

Si nous consultons l'usage de l'Europe civilisée, nous verrons qu'à toutes les époques ce sont les vainqueurs qui offrent la paix. Eh! pourquoi calculerions nous notre gleire sur le degré d'humiliation de nes ennemis? Nos victoires ne sont-elles pas à nous? n'appartiennent-elles pas déjà à l'histoire? Jusqu'à présent l'Europe se tait devant nous; elle nous regarde comme ces conquérans qui, du point où ils sont arrivés, meracent tous les points qu'ils ne peuvent en ore atteindre. Faisons-lui connoître & chérir notre modération.

A ces mots, le dédain est venu se placer sur le front du nouveau diplomate. J'ai vu que dans la langue de ce pays, le mot de modération conservoit encore ce sans abject & edieux qu'on lui a si long tems donné parmi nous.

Oui, modération, ai-je repris; sons modération il n'existe point de paix; il n'y a que que des trêves funcstes, dans lesquelles votre ennemi irrité siguise chaque jour ses armes, prépare contre vous des surprises, va solliciter

les ressentimens de toutes les autres pations.

La paix, qui, je l'espere, se prépare aujourd'hui, doit assurer pour long tems le repos de l'Europe. Oh! qu'il seroit beau à notre gouvernement d'établir ses prétentions, de les calculer sur une justice rigoureuse, & de les annoncer d'une maniere invariable, j'ai presque dit solemnelle! Nous ne connoissons jusqu'a présent que l'asage des manifestes de guerre; cambien il seroit grand de faire un man feste de paix, où tont respirat la franchise, la modération, la justice! C'est ainsi qu'il neus seroit glorieux de porter des innovations dans le droit public de l'Europe.

L'Autriche, en s'aggrandissant par le partage de la Pologne, nous'a donné le droit, plus que nos victoires même, de prétendre à une juste compensation. Un grand aventage d'un pareil manifeste seroit de ne point faire une paix partielle, mais de forcer à la fois tous nos ennemis, en dévoilant leur ambition par leur résistance. La politique du ministre anglais est bien profonde & bien perfide; je crois qu'elle seroit aisément vaincue par cet exemple de loyauté & de justice. Il risquereit d'irriter à la fois, contre lui, toutes les nations impatientes de la paix, & la nation anglaise elle même qui la desire & qui au sein de son parlement e quelques interprêtes éloquens & fideles.

LACRETELLE, le jeune.

Aux Auteurs des Nouvelles Politiques.

Si l'on s'en rapporte à des avis très-circonstanciés qu'on lit dans les papiers anglais, il y a eu depuis quelque tems à la vue de nos côtes & sous les forts de Brest même, différens petits combats de mier, dont notre gouvernement n'a donné aucune connoissance. Si le fait est vrai, on ne conçoit gueres le motif de cette mystérieuse réticence sur des événemens publics, si pen conforme à l'esprit d'un gouvernement républicain. Un peuple libre, cu confiant à des citoyens choisis l'administration de la

chose publique surveiller cet mendataires u oblics qui p eur conduite d'ailleurs rien Anglais eux-E arins , comu

On s'est ét Défenseurs d Fribourg. cepitulation 6 eifs & aux cite de tirer

Je ne sais

que je mettoi ню dit là-de: s douceurs même teras de qui me come. Ræderer, & p e des sots . d'avoir dit da excellent cha gle, mais point cela mat de Reiz cou dans u Du reste, principal, le suis l'édite

> COMMIS HO

ne me sero

phiques, où

Le commiss L'honnête 1 tet-vous dar Le C. Pavo ciloyenne votr église.

L'h. H. Ou senter an b Le O. C'est que vous vous

L'h. H. Vo

avec la prati Le C. Moi! Lh. H. Pass ait pent-être genre humain, gienses. Ma qui brise lei qui trait ernel, traite it, citoyen de l'adulter achi la barr ssante, avoi

chose publique, se réserve nécessairement le droit de surveiller cette administration. Cela n'impose-t-il pas à ses andataires un devoir de faire connoître les événemens publics qui peuvent mettre le peuple en état de juger leur conduite? Les combats dont in eur conduite? Les combats dont je parle ne présentent dailleurs rien qui paisse blesser l'honneur national; les Anglais eux-mêmes rendent justice à la bravoure de nos marins, comme à celle de nos soldats.

Oa s'est étonné de ne pas trouver dans le journel des Défenseurs de la Patrie les détails officiels de la prise de Fribourg. On s'étonne encore de n'y avoir pas lu la pitulation de Francfort. Ces réticences font tenir sux sifs & aux malveillens des propos dont il paroît difa-

cile de tirer quelque avantage.

ревц

e la

ion.

, &

lous

cés

in-

Ous

EUIS.

ofee

lles

inis

ce

sins .

ous.

iter.

n'il

en-

dit

and

roit

Po-

res

and

ire

en-

ce.

13.

sue

oit

92-

jui

in-

on

ue

est

II-

est

ise

à

la

Aux mêmes Rédacteurs.

Je ne sais ce qui a pu persuader an citoyen Ræderer ître que je mettois des articles dans les Nouvelles Politiques. Il me dit là-dessus, dans le Journal de Paris du 3 thermidor, des douceurs un peu ameros. Il m'accuse d'esprit, & en même tems de malice, pas bien noire, & d'une méchanceté qui me coûte. Qui a pu faire de pareils contes au citoyen Rederer, & pourquoi s'eccupe t-il de moi presque autant que des sots, & du dimanche? On dit qu'il sae soupçonne lavoir dit dans un article sur un livre où il a mis un cellent chapitre, qu'il prend quelquefeis le vol de gle, mais qu'on prétend qu'il est un vautour. Je ne point cela ; mois je lui appirquerai le mot du carmat de Retz au duc de la Roullefoucault, qui lui serroit cou dans une porte : Doucement , la Rancune.

Du reste, pour finer accessoirement par ce qui est le incipal, le citoyen Ræderer se trompe en disant que suis l'éditeur des Opuscules Littéraires et Philoso-iques, ou parmi de très jolis écrits, il y en a que ne me serois pas chargé de publier.

VAUNCELLES

COMMISSAIRE DU POUVOIR EXÉCUTIF ET UN HONNÉTE HOMME. Dialogue.

Le commissaire. Salut, citoyen.

L'honnête homme. Salut, citoyen commissaire. Que

tes-vous dans notre canton?

Le C. J'avois affaire au P.... B..., où j'ai rencontré la oyenne votre femme & votre petit Marcellin entrant à

Eh. H. Oui, mon fils alloit, accompagne de sa mere, senter au bapteme l'enfant d'un journalier de ma com-

Le C. C'est ce qu'en m'a dit; & je m'étonne de ce e vous vous prêtez à cet acte de superstition.

Eh. H. Vous ne distinguez donc pas la superstition wee la pratique d'un culte religieux?

Le C. Moi! je suis philosophe.

Th. H. Passons sur les qualités. Du reste, la philosophie ait peut-être bien du mal à la plus grande portion du are humain, en ne mettant rien à la place des idées igleuses. Mais appellez vous philosophie cette immoraqui brise aujourd'hai tous les liens de la société? vi qui traite de superstition le culte de l'homme envers ernel, traite au mi de préjugé l'union sacrée du mariage; it, citoyen commissaire, dens le sein du concubinage l'adultere ; il se vante même quelqueseis d'avoir achi la barriere que la nature semble, tant elle est ssante, avoir elle-même posée entre le frere & la sœur,

Le C. Mais revenens au baptême. Vous ne croyez pa sans doute à son efficacité?

L'h. H. Peut-être. Pourquoi ne regarderois-je pas au moins comme très-salutaire un dogme qui influe sur le bonheur de l'homme, en l'élevant de cette idée de régénération dans les eaux baptismales à l'idée d'une béatitude éternelle ? La religion lui dit : c'est du ciel que tu reçois une vie spirituelle, & c'est au ciel que retournera ton ame immortelle. Tandis qu'aujourd'hui, l'homme chez lequel vous avez détruit le sentiment de la religion, noît, vit & meurt comme la brute. Aussi voyez la dépravation de l'enfance, elle ne respecte plus rien.

Le C. Je conviens que j'ai à me plaindre du pez de déférence que les ensans de mon conton ont pour mon au-

Eh. H. Pour votre autorité! cela demanderoit explication ... Fen reviers à la dépravation. Je juge de paix de I me parloit hier, en gémissant, de l'immoralité de l'habitant des campagnes, de celle que la justice atteint, & de cette immoralité plus profonde encore de l'ame & de l'esprit, que la loi ne peut pas atteindre. La religion, la religion scule, citoyen commissaire, pout remedier à ce déluge de maux, & tout hornéte homme doit chercher à y ramener insensiblement le scuple.

Le C Oh, je la crois anéantie pour tosjours.

Lh. H. Si-cle l'étoit, le gouvernement le seroit bientot à son tour. Robespierre même a été d'Erayé des coups que lui ont portés les marchistes. Il s'est associé à beaucoup de scélerats', mois il a constamment repoussé ces ministres laches & impudens déserteurs du culte qu'ils avoient pro-

Le C. Je vous ai détourné de votre lecture, je vous laisse, adieu.

L'h. H. Encore un moment. Connoissez-vous Cicéron, cet orsteur philosophe?

Le C. Oui, sans doute, je le connois; c'étoit un défenseur officieux à Rome.

L'h. H. Oui, défenseur officieux de la raison, de la morale, des devoirs de l'homme, des loix, de la vraie philosophie, de la liberté de son pays, & sur-tout, citoyen commissaire, de la religion. Je vais vous lire ce qu'il en pense.

Le C. Mais je ne sais pas le latin. L'h. H. Je m'en doute; je vais vous le traduire: « Que des hommes qui vivent en societé commencent par croire fermement qu'il y a des dieux, maîtres de tout, qui gouvernent tout, qui disposent de tous les événs-» mens, qui ne cossent de faire du bien au genre-humain, » dont les regards démêlent ce que chacun est, ce que » chacun fait, tout se que l'on se permet à soi-même; » dans quel esprit, avec quel sentiment on professe la » religion, & qui mettent de la différence entre l'homme » pieux & l'impie ». Vous entendez, citoyen commissaire ?

Le C. Oui, oui.

L'h. h. Giceron ajoute : « Peut-on vier que ces sen-» timens-là ne soient d'une heureuse influence, quand » on voit dans combien d'occasions le serment est le sceau » de nos paroles, pour combien la religion entre dans » sei de nos alliances, combien de crimes la crainte » d'une punition divine a détournés, & combien est » sainte une société d'hommes persuadés qu'ils ont pour » juges & pour témoins les dieux immortels ».

C. D. V.

Conseil bes Cinq-Cents.

Présidence de Boissy-d'Anglas. Suite de la séance du 7 thermidor.

Nous avons dit que le premier titre du projet d'organisation de la haute-cour a été adopté; l'article qui a entreîné le plus de débats est celui par lequel, il n'étoit mecordé aux accusés qu'un délai de 24 heures pour réenser les jurés.

Lamarque demande que ce délai soit de dix jours & reproduit les argumens dont il s'est déjà servi dans une

précédente séance.

Pastoret. — La seule nation qui se soit chronscrite dans fles bornes équitables, par à port aux récusations, est la nation anglaise; elle a voulu que les récusations pour les délits ordinaires fussent de vingt jurés & de trente cinq pour les délits relatifs à la sûreté de l'état. Ainsi, votre commission ne s'est pas assez rapprochée de ce principe.

Il est encore deux autres articles sur lesquels je deis présenter quelques observations. Le premier est celui qui veut que les récusations se fassent avant le tirage du sort; mais je crois qu'il est de toute justice de ne faire ces récu-

sations qu'après le tirage des jurés.

Un autre article porte que les accusateurs nationaux seront tenus de motiver dans tous les cas leurs récusations; mais si l'humanité vous prescrit des égards envers les accusés, vous en devez aussi à l'intérêt de la société, qui s'explique par l'organe des accusateurs nationaux. Ainsi je vondrois que les accusateurs eussent ainsi que les accuses, la faculté de ne pas motiver leurs récusations.

Je viens maintenant aux observations de Lamarque; il est certain que la loi du 15 mai 1791 donne aux accusés quinze jours; il est certain que le comité de constitution avoit proposé de se borner à huit jours, mais que l'assemblée constituante allant au-delà du vœu de son comité en adopta quinze: devons-nous maintenir cette loi?

Lamarque réclame les droits de l'homme; personne ne les respecte plus que moi; mais il ne s'agit pas d'effet rétroactif, puisque la loi du 15 mai n'existe plus. Il y a une grande différence entre la haute-cour nationale & la haute-cour de justice. La premiere avoit été organisée pour juger les nombreux délits, dont l'accusation appartencit au corps législatif. Son organisation étoit fondée sur le pacte social, qui régisseit alors les Français; mais ce pacte ayant été changé, l'organisation de la haute-cour a dû changer aussi. J'avone que le délai de vingt-quatre heures ne me paroît pas suffisant, sur-tout si le recours en cassation ne doit pas avoir lieu. Je demande donc qu'il soit accordé un délai de trois jours pour présenter les metifs de récusation.

Le conseil, après quelque discussion, décide que le délai sera de cinq jours, soit pour les récusations non

motivées, soit pour les récusations motivées,

Pastoret. — Je demande qu'on mette aux voix mon nutre amendement, tendant à accorder aux accusateurs nationaux le droit de ne pas motiver leurs récusations.

Dumolard. — Je conçois pourquoi les accusés ont le droit de récuser sans motif, mais je ne vois pas pour-

quoi les accusateurs nationaux auroient la même faculté, Les jurés sont pris dans tous les départemens; ils doivent avoir la confiance de la société, dont les accusateurs nationaux sont les organes. Je demande que ces jurés ne puissent être récusés sans motifs par les accusateurs publics. Pastèret. — Si l'humanité parle en faveur de l'accusé,

la politique réclame aussi en faveur de la société. (Murmures). L'opinant quitte la tribune.

Duprat — Je viens appuyer l'amendement de l'astoret. Ne devez vous rien faire pour la tranquillité publique? N'est-il pas possible que parmi les jurés il y en ait qu'ne doivent leur élection qu'à l'intrigue. (Murmures). Le censeil rejette l'amendement de l'astoret & adopte

les autres articles du premier titre.

Séance du 8 thermidor.

Chénier, au nom d'une commission spéciale, fait un rapport sur la question de savoir si les fêtes du 14 juillet, 10 août & 9 thermidor seront célébrées séparément. « La commission a peasé, a-t-il dit, qu'une fête historique, & c'est là vraiment une fête nationale, ne pour être raisounablement amalgamée avec une autre & célébrée à une époque différente de la -ienne. Gloire immortelle au 9 thermidor, qui a renversé la tyrannie décemvirale, ou, si l'on veut, triumvirale! Gloire immortelle au 9 thermider, qui a détruit ce gouvernement révolutionnaire, dont l'horrible intensité surpassoit celle de tout despatisme connu, & qui n'effroit en résultat général qu'une guerre perpétuelle des membres de la société entre cu & du gouvernement contre tous.

» Qu'il périsse à jamais ce gouvernement de sang, où la France entiere étoit, pour ainsi dire, en état de suppicion; & puissent disparoître avec lui ces hommes vautours, qui sont attirés par l'odeur des proscriptions, comme les oiscaux de proie par l'odeur des cadavres; qui, délateurs ou bourreaux quand ils ne peuvent plus conspire impunément, prennent la rudesse pour la force & la férosité pour le courage; se comparant à Cicéron, quan ils ne rappellent que Séjan; dès qu'un complet vient se découvrir, apperçoivent sur-le champ des premiera lignes, des secondes lignes, des troisiemes lignes de compirations; dénoncent la conjuration du silence, la capitration de la pitié, & accusent de complicité jusqu'als larme généreuse qui tombe sur les vêtemens d'un conpable autrefois cher à la patrie.

"" Mais si le 9 thermidor est un jour cher à la liberté; le 10 août, le 14 juillet ne lui sont pas moins précieux; n'abandonnez pas la révolution, dit Chénier, si vous voulez que personne ne l'abadonne».

Il propose ensuite & le conseil arrête, que ces trois jours seront célébrés séparément; le 10 août le sera cetto

année.

On a entamé & ajourné à demain la discussion sur la question de savoir s'il y aura recours en cassation contre les jugemens de la haute-cour. Nous la ferons connoîtte demain, ainsi qu'une pétition présentée par Benjamin Contant en faveur des religionnaires.

Nota. Le conseil des anciens s'est formé en comité général pour entendre un rapport sur la situation de la tré-

sorerie nationale.

t-on, a ob les armes 8 L'électeur l'armée aut

Le duc de

mille.

Nº. 3

QUAT

g li

Retraite de l

cette armée

ville - 1

de la forte

cussion sur

Hier, on i

ronde au del

ent à marche

ur retraite

précipité à la

du Rhin , st

e perter sur

La désertion

cpuis trois j

ux Français.

réunir à

Capitulation
cupée par
de Brady,,
pouvoirs d
d'artillerie
Bas-Rhin
dant l'aile
s flsamme

Art. I^{cr}. A ditions y én huit heures sur les deux